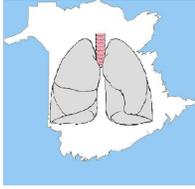


New Brunswick Association of Respiratory Therapists
L'Association des thérapeutes respiratoires du Nouveau-Brunswick

500 St. George Street
Moncton, NB, E1C 1Y3

Documents Required for International Educated Healthcare Provider Applications

- 1. Police Certificate / Criminal Record Check** - A police certificate is a statement that you don't have a criminal record. This would be the same certificate required and accepted by [Immigration, Refugees and Citizenship Canada \(IRCC\)](#). We may also require a Canadian Background check prior to approval of any practice license.
- 2. Credential Assessment** - Course-by-Course Credential Evaluation and Authentication Report from a member of [The Alliance of Credential Evaluation Services of Canada \(ACESC\)](#). The credential report must be sent directly to the NBART by the assessment organization. Reports will not be accepted directly from applicants.
- 3. Language Proficiency** - An applicant for licensing must be able to communicate effectively in English or French in a health care environment. Where the applicant's first language is not English or French **and** their relevant health care instruction was not in English or French, the applicant must demonstrate fluency in either language by submitting test scores of an accepted language proficiency test. See [Application and License Guide for Applicants Trained Outside of Canada](#) for accepted tests and required scores.
- 4. Eligibility to Work in Canada** - A copy of documentation in support of your citizenship or immigration status. For example:
 - Proof of Canadian Citizenship (e.g., photocopy of Canadian birth certificate, Canadian passport photo page or Canadian citizenship card)
 - Proof of Permanent Resident / Landed Immigrant Status (e.g., photocopy of permanent residency card)
 - Valid Work Permit (e.g., photocopy of a valid work permit indicating that you are eligible to work in Canada as a Respiratory Therapist).
- 5. Registration Verification** - If you hold (or have ever held) a license or registration to practice Respiratory Therapy outside of New Brunswick, and/or if you hold (or have ever held) a license or registration to practice another profession, you will need to complete a [Registration Verification Form](#).
- 6. Employment Verification** - If you have been practicing as a Respiratory Therapist (or in a related field) in the last five years, you will need to complete an Employment Verification Form.



New Brunswick Association of Respiratory Therapists
L'Association des thérapeutes respiratoires du Nouveau-Brunswick

500 St. George Street
Moncton, NB, E1C 1Y3

Exigences pour les candidatures des professionnels de la santé formés à l'étranger

- 1. Certificat de police / vérification du casier judiciaire** – Un certificat de police est une déclaration attestant que vous n'avez pas de casier judiciaire. Il s'agit du même certificat que celui exigé et accepté par [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#). Nous pouvons également exiger une vérification des antécédents canadiens avant d'approuver tout permis d'exercice. Nous pouvons également exiger une vérification des antécédents canadiens avant d'approuver tout permis d'exercice.
- 2. Évaluation des titres de compétence** - Évaluation des titres de compétences pour chaque cours et rapport d'authentification d'un membre de [l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes \(ASED\)](#). Le rapport d'évaluation des titres de compétences doit être envoyé directement à l'ATRNB par l'organisme d'évaluation. Les rapports ne seront pas acceptés directement par les candidats.
- 3. Compétences linguistiques** - Un candidat à l'autorisation d'exercer doit être en mesure de communiquer efficacement en anglais ou en français dans un environnement de soins de santé. Si la langue maternelle du candidat n'est ni l'anglais ni le français **et** que la formation en soins de santé qu'il a reçue n'était ni en anglais ni en français, le candidat doit démontrer qu'il maîtrise l'une ou l'autre langue en soumettant les résultats d'un test de compétence linguistique reconnu. Voir le [Guide de demande de permis pour les candidats formés à l'étranger](#) pour les tests acceptés et les résultats requis.
- 4. Admissibilité à travailler au Canada** - Une copie des documents attestant de votre citoyenneté ou de votre statut d'immigrant. Par exemple :
 - Preuve de citoyenneté canadienne (photocopie du certificat de naissance canadien, page de photo du passeport canadien ou carte de citoyenneté canadienne)
 - Preuve du statut de résident permanent ou d'immigrant reçu (photocopie de la carte de résident permanent)
 - Permis de travail valide (photocopie d'un permis de travail valide indiquant que vous êtes autorisé à travailler au Canada en tant que thérapeute respiratoire).
- 5. Vérification de l'inscription** - Si vous détenez (ou avez déjà détenu) un permis ou une autorisation d'exercer la thérapie respiratoire à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, ou si vous détenez (ou avez déjà détenu) un permis ou une autorisation d'exercer une autre profession, vous devrez remplir un [Formulaire de vérification de l'inscription](#).
- 6. Vérification de l'emploi** - Si vous avez exercé en tant que thérapeute respiratoire (ou dans un domaine connexe) au cours des cinq dernières années, vous devez remplir un formulaire de vérification de l'emploi.